

GARANTIE ÉMERAUDE



ASSISTANCE

MÉCANIQUE

SERVICE

✓ Garantie 6 ou 12 Mois

✓ Couverture risque dénommé complète

✓ Véhicules de moins de 5 ans
(au jour de la vente)

✓ Assistance incluse

• DANS LE MOTEUR

Les pièces lubrifiées en mouvement suivantes : chemises, pistons et axes, segments, bielles, coussinets, vilebrequin, pompe à huile, chaîne de distribution lubrifiée, pignons, poussoirs, culbuteurs, arbre à cames, soupapes, guides et valves, culasse **(sauf carters et joints)**.

• DANS LE TURBO

Sauf conduits et durits

• DANS LE CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT

Radiateurs d'eau et d'huile, pompe à eau, calorstat et thermo-contact, moto-ventilateur de refroidissement, joint de culasse **(sauf conduits et durits)**.

• DANS LA BOITE DE VITESSES

Boîte de vitesses mécanique : Les pièces lubrifiées en mouvement suivantes : arbres, roulement, pignons, anneaux de synchros, baladeur, axes et fourchettes de sélection interne **(sauf carters et joints, boîte de transfert et over drive)**.

Boîte de vitesses automatique : Convertisseurs, arbre de turbine, arbre de pompe à huile **(sauf carters et joints, et boîtier de gestion)**.

• DANS LE PONT

Les pièces lubrifiées à l'intérieur du pont : pignons, roulements, couronne planétaire et satellite **(sauf carters et joints)**.

• DANS LE SYSTEME DE TRANSMISSION

Arbre longitudinal **(sauf flectors)**, transmissions, soufflets.

• DANS LE SYSTEME D'ALIMENTATION / CARBURATION

Pompe à injection, pompe à carburant, pompe électrique d'alimentation, boîtier électronique de régulation.

• DANS LE CIRCUIT ÉLECTRIQUE

Alternateur, régulateur de tension, démarreur, balais lanceurs, moteur essuie-glaces, moteur lève-vitres, moteur toit ouvrant, celluloid électromagnétique des portes, ventilateur de chauffage, module électronique d'allumage et bobines.

• DANS LE SYSTEME DE FREINAGE

Maître-cylindre de freins, répartiteur, servofrein, pompe d'assistance, groupe électro-pompe ABS ou ABR, systèmes hydrauliques de suspension **(sauf sphères et amortisseurs, joints, conduits et durits)**.

• DANS LES ORGANES DE DIRECTION

Crémaillère, vérins de direction, pompe d'assistance **(sauf conduits et durits)**.

• INGREDIENTS

Les ingrédients sont pris en charge uniquement si nécessaires à la remise en état, suite à la défaillance d'une pièce garantie.

• MAIN-D'OEUVRE

Barème du constructeur appliqué uniquement sur le remplacement des pièces défectueuses garanties. La main-d'œuvre afférente à la recherche de panne ne sera acceptée que pour les pièces prises en charge, et dans la limite de 0h30 maximum.

• PIÈCES

Uniquement les pièces ci-dessus énumérées, ET SEULEMENT EN CAS DE CASSE FORTUITE.

Article 8 – ENGAGEMENT MAXIMUM ET LIMITATIONS

L'engagement maximum de la présente garantie est fixé comme suit :

Pour les véhicules essence de moins de 100 000 km au jour de la vente

Pour les véhicules diesel de moins de 130 000 km au jour de la vente

2 000 € TTC par intervention

Pour les véhicules essence de plus de 100 000 km au jour de la vente

Pour les véhicules diesel de plus de 130 000 km au jour de la vente

1 200 € TTC par intervention